

- FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMPLÉTÉ (attention : veuillez répondre à toutes les questions -> recto/verso)
- Votre déclaration d'impôts 2024 (sous forme de lettre pour ceux qui l'ont déjà remplie au syndicat ou sous forme de dossier A4)
- Procès-verbal de taxation 2023
- Dates de naissance exactes de votre conjoint, conjointe, de vos enfants
- Certificat(s) de salaire 2024
- Attestations rentes AI, SUVA, AVS, LPP, retraite anticipée, assurances privées
- Attestations indemnités journalières chômage, maladie, accident, service militaire
- Attestation caisse allocations familiales si non payées par l'employeur
- Attestations livraisons fruits, vendanges, salaires payés
- Attestations bancaires, postales d'intérêts au 31 décembre 2024
- Si vous êtes propriétaire d'une maison, d'un appartement, voire d'une résidence secondaire, et que vous entendez déduire les frais effectifs, vous devez fournir le décompte de prime et la police d'assurance-incendie et dégâts d'eau, les factures et tous les frais d'entretien d'immeubles avec justificatifs (ex. changement d'un boiler, d'un frigo, pose d'une nouvelle tapisserie, ravalement de façade, changement de chauffage, etc.)
- Pour les copropriétaires d'un immeuble, le dernier décompte de charges, les frais d'exploitation (taxes communales d'enlèvement des ordures, pour la protection des eaux, etc.)
- Lors d'achat d'un bien (déjà construit), tous les frais de rénovation et les investissements destinés à économiser l'énergie (pose de pompe à chaleur, équipements pour l'énergie renouvelable, assainissement de cheminée, etc.)
- Attestations d'intérêts de vos dettes hypothécaires ou privées au 31 décembre 2024
- Prix de l'abonnement des transports publics de votre domicile au lieu de travail ou nombre de kilomètres simple course
- Quittances des cours professionnels suivis et payés par vous-même
- Contrat de bail pour les étudiants de degré tertiaire hors canton
- Attestation pour les aidants bénévoles
- Attestations des primes d'assurance-maladie, accident, vie
- Justificatifs des frais de dentiste, maladie à votre charge (franchise, participation, ainsi que frais liés à un handicap) et frais de lunettes*
- Attestations des dons éventuels à des œuvres d'utilité publique en 2024 ou copie des coupons postaux ou attestations bancaires pour ces versements (ex. don Terre des Hommes, Caritas, Eglise, partis politiques ou sociétés sportives, culturelles)
- Tout document jugé utile pour votre déclaration d'impôts

* Attestations à se procurer auprès des caisses ou assurances